



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT N° 11-2024

ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS PUBLIC est par les présentes donné par la greffière adjointe de la Ville de La Sarre que lors de la séance tenue le 13 août 2024, le conseil a adopté le règlement suivant :

Règlement no 11-2024 : *Règlement relatif au commerce itinérant et à la sollicitation*

Il peut être pris connaissance dudit règlement au bureau municipal de la Ville de La Sarre, situé au 201, rue Principale, à La Sarre.

DONNÉ À LA SARRE
CE 15 AOÛT 2024

Sylvie Lafleur
Greffière intérimaire